

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	CD ENR 06 Version : F
------------------------	------------------------------	--------------------------

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 – N° 2020/878 (REACH)

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### *1.1 Identificateur de produit*

# DUOFLOR Pin

### *1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées*

## DESODORISANT LONGUE DUREE

Catégorie d'usager principal : Produit destiné à un usage strictement professionnel

### *1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données sécurité*

## Laboratoires ROCHEX

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx

① 04 50 37 49 54

fds@laboratoires-rochex.fr

### *1.4 Numéro d'appel d'urgence*

Société/Organisme : N° ORFILA (INRS)

+33 (0)1.45.42.59.59 - <http://www.centre-antipoison.net>

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### *2.1 Classification de la substance ou du mélange :*

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations : Aquatic chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### *2.2 Eléments d'étiquetage :*

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations : Aucun élément d'étiquetage

EUH 208 Contient de Cedrol methyl ether, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one, Acetyl cedrene, Eucalyptus globulus oil. Peut produire une réaction allergique

#### **Mention de danger :**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence :**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de la portée des enfants

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant utilisation.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Eliminer le contenu dans un récipient prévu à cet effet.

#### **Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette : /**

### *2.3 Autres dangers :*

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >=0,1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges :****Composition :**

Composants	N° CE N° CAS N°Enr. REACH	Teneur (%p/p) dans le mélange	Classement CLP	Limite de Concentration Spécifique/Facteur M/ Estimation de Toxicité Aigüe
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone (1)	259-174-3 54464-57-2 915-730-3	< 1%	Skin Sens. 1 – H317 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 – H410	-
1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (1)	268-979-9 68155-67-9 915-730-3	< 1%	Skin irrit. 2 – H315 Skin sens. 1B – H317 Aquatic Chronic 1 – H410	-
Acetyl cedrene (1)	251-020-3 32388-55-9 -	< 1%	Skin Sens. 1 – H317 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 – H410	-
Cedrol methyl ether (1)	243-384-7 19870-74-7 01-2120228335-61	< 1%	Skin Sens. 1 – H317 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 – H410	-
Eucalyptus globulus oil (1)	- 97926-40-4 -	<1%	Flam. Liq. 3 – H226 Asp. Tox. 1 - H304 Skin irrit. 2 – H315 Skin sens. 1B – H317 Aquatic Chronic 2 – H411	-

Pour le texte intégral des phrases H, voir le paragraphe 16

- (1) Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- (2) Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
Substances PBT
- (3) Substance vPvB

**Informations complémentaires :** Pour le texte intégral des mentions H, voir RUBRIQUE 16.**4. PREMIERS SECOURS****Remarques générales :** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.**4.1 Description des mesures de premiers secours :****Après inhalation :**

Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre.

**Après contact avec la peau :**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

**Après ingestion :**

Ne pas faire boire, ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**

Aucune donnée n'est disponible

**4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Aucune donnée n'est disponible

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	CD ENR 06 Version : F
------------------------	------------------------------	--------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit ininflammable

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Dioxyde de carbone, Poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser en jet d'eau direct.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux :** Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé (oxydes de carbone, vapeurs toxiques). Ne pas respirer les fumées.

### **5.1 Conseil aux pompiers**

Porter des vêtements appropriés incluant gants, appareil de protection des yeux et du visage ainsi qu'un appareil respiratoire à pression positive.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-sauveteurs :**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, ventiler les locaux.

**Pour les sauveteurs :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration du produit pur dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et nettoyage**

**Autres informations :**

Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions à prendre pour la manipulation :** La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciale.

**Prévention des incendies :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :**

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière à des températures comprises entre 5°C et 35°C.

**Matière (s) incompatible (s) :**

Sans objet

**Matériaux d'emballage ou de flaconnage :**

De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	CD ENR 06 Version : F
------------------------	------------------------------	--------------------------

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :** Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection respiratoire**

**Protection des mains**

**Protection des yeux / du visage**

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

-

Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

Utiliser lors des transvasements des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Aucune mesure particulière n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### ***9.1 Informations sur les propriété physiques et chimiques essentielles***

**Etat physique :**

Liquide

**Couleur :**

Incolore

**Odeur :**

Pin

**Point de fusion**

Non applicable

**Point de congélation**

Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Ininflammable

**Limites d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Point d'éclair :**

Non applicable

**Température d'auto-inflammabilité :**

Aucune donnée disponible

**Température de décomposition :**

Aucune donnée disponible

**pH à 20°C : Pur :**

8.3  $\pm$  0,5 à 20 °C

**Viscosité cinétique :**

Aucune donnée disponible

**Solubilité :**

Soluble

**Pression de vapeur :**

Non applicable

**Densité à 20°C :**

1,01  $\pm$  0,02 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

**Densité de vapeur relative**

Non applicable

### ***9.2 Autres informations***

Aucune donnée n'est disponible

## **10. STABILITE ET REACTIVITE :**

### ***10.1 Réactivité***

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### ***10.2 Stabilité chimique***

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### ***10.3 Possibilité de réactions dangereuses***

Cf sous-sections 10.1 et 10.2

### ***10.4 Conditions à éviter***

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	CD ENR 06 Version : F
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

**10.5 Matières incompatibles**

Sans objet.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations toxicologiques****11.1.1 Substances****11.1.2 Mélange**

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que tel, mais il est constitué de substances possédant une bibliographie toxicologique.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 Toxicité****12.1.1 Substances****12.1.2 Mélange**

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité****12.2.1 Substances****12.3 Potentiel de bioaccumulation****12.4 Mobilité dans le sol****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune substance n'est considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Aucune substance n'est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune substance ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

**12.8 Informations complémentaires**

-

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 Méthode de traitement des déchets****13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage:**

20 01 30 détergent autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29\*  
(si l'emballage n'est pas vide)

15 01 02 emballages en matières plastiques (si l'emballage est vide et rincé)

**Pour information : le code déchet est donné à titre indicatif.**

**13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets:**

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**13.1.3 Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées:**

Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur.

**13.1.4 Autres recommandations d'élimination:**

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

LABORATOIRES ROCHEX	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	CD ENR 06 Version : F
------------------------	------------------------------	--------------------------

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire : non classé

### **14.1 Numéro ONU**

- **14.2 Désignation officielle de tras port de l'ONU**

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementation / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations,
- Règlement n°907/2006 modifiant le règlement n°648/2004

**Informations relatives à l'emballage**

Aucune donnée n'est disponible

**Dispositions particulières :**

Sans objet

**Etiquetage des détergents (Règlement n° 907/2006 modifiant le règlement CE n° 648/2004)**

Parfum : plus de 5% mais de 15%

Fragances allergisantes : acetyl cedrene [32388-55-9], tetramethyl acetyl octahydronaphthalenes [54464-57-2, 54464-59-4, 68155-66-8, 68155-67-9], Eugenol (n° CAS 97-53-0), alpha-pinene (n° CAS 80-56-8), Eucalyptus Globulus Oil [97926-40-4, 8000-48-4], Pogostemon cablin oil [8014-09-3, 84238-39-1].

**Enregistrement selon le règlement CE 1907/2006 (REACH) :**

Ce produit est un mélange ; il n'est donc pas concerné par le pré-enregistrement et l'enregistrement. Toutefois, nous confirmons que toutes les substances utilisées dans ce mélange ont bien été enregistrées ou sont en cours d'enregistrement par nos fournisseurs.

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune donnée n'est disponible

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Paragraphes modifiés :** Crédit FDS

**Libellé des phrases H figurant au paragraphe 3 :**

H 226 – Liquide et vapeurs inflammables

H 304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	CD ENR 06 Version : F
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

H 315 – Provoque une irritation de la peau

H 317 – Peut provoquer une allergie cutanée

H 400 – Très toxique pour les organismes aquatiques

H 410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H 411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Adelya, Terre d'Hygiène